

République Française  
-----  
Département de l'Ardèche  
Commune de Vinzieux

**ARRETE MUNICIPAL N° 2021-T-38  
du 9 novembre 2021**

**OBJET:** Réglementation temporaire de la circulation sur la VC n° 108 Rue de l'Abreuvoir et VC n° 115 Impasse du Haut, hameau de La Maze.

**LE MAIRE DE VINZIEUX,**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;  
Vu le Code des Collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le Code de la Voirie Routière ;  
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;  
Vu la demande de l'entreprise DSN TPL 1555 Route des Alpes 07290 SAINT ROMAIN D'AY en date du 05/11/2021;

Considérant qu'une réglementation particulière de la circulation routière est nécessaire :

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Afin de permettre à l'entreprise DSN TPL d'effectuer des travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le hameau de La Maze

**la circulation et le stationnement des véhicules de toutes natures  
seront interdit**

**du mercredi 17 novembre au vendredi 26 novembre 2021**

- Phase 1 des travaux : sur la VC n° 108 (Rue de l'Abreuvoir)  
partie entre la RD 342 et l'Impasse du Haut
- Phase 2 des travaux : sur la VC n° 115 (Impasse du Haut).

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de l'entreprise DSN TPL chargée de l'exécution des travaux.

**ARTICLE 3 :**

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne:

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- M. Gilles BESSE, entreprise DSN TPL 1555 Route des Alpes 07290 SAINT ROMAIN D'AY.

Fait à Vinzieux, le 9 novembre 2021  
Le Maire,

Hugo BIOLLEY



Affiché du 12/11/2021  
au 26/11/2021